



COCETA - Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien

Association apolitique, à but non lucratif, pour la protection des habitants de l'agglomération nantaise.

www.coceta.org



MAINTIEN DE L'AÉROPORT NANTES-ATLANTIQUE : UNE DECISION CONTRE-NATURE QUAND LE PREFET DES PAYS DE LA LOIRE SE SATISFAIT D'UN COUVRE-FEU

en se basant sur un unique indicateur

« 95% DES VOLS NOCTURNES ONT DISPARU »

LA RENTRÉE 2022 ÉTAIT RICHE EN REBONDISSEMENT CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU COUVRE-FEU, MESURE N°1 DES 31 ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT DE NANTES-ATLANTIQUE.

- **Le 5 septembre 2022**, le Préfet de la Loire-Atlantique, Didier MARTIN annonçait, satisfait, « que l'on ne peut pas dire que le couvre-feu n'est pas respecté. Si l'on compare à l'an dernier, 95 % du trafic aérien nocturne a disparu. Ce sont des milliers de vols nocturnes qui ont été évités. ». Il précisait par ailleurs qu'il s'appliquait à tous, en faisant référence à l'épisode récent du FC Nantes. Qu'en est-il donc des 201 vols identifiés par le COCETA depuis le démarrage du couvre-feu ?
- **Gilles LEBLANC, président de l'ACNUSA¹, estimait le même jour dans son éditorial² que** « le couvre-feu mis en place à l'aéroport de Nantes début avril a ainsi été violé un nombre de fois significatif ». Le même, interpellé par le COCETA sur la mise en application d'un arrêté si permissif, lors de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Nantes Atlantique du 13 octobre 2021, répondait qu'une « jurisprudence était en effet à constituer ». A ce jour, aucune pénalité a été appliquée à notre connaissance s'agissant le non-respect du couvre-feu, les instructions étant en cours. Les dossiers « litigieux » soumis à l'ACNUSA sont identifiés par la DGAC (c'est la procédure !) selon des critères inconnus du public. Il semble que le cadre Européen soit la référence. Le nombre de dossier en cours d'instruction n'est pas communicable, sauf fuite dans la Presse³. Le COCETA a sollicité en vain l'ACNUSA et la DGAC pour que l'ensemble de ces informations

1 L' Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA), contrôle et sanctionne les nuisances sonores et les émissions de polluants générées par l'activité des aéroports au sol comme dans l'air.

2 <https://www.acnusa.fr/edito-de-gilles-leblanc-220>

3 18 dossiers auraient été déposés à la mi-juillet sur les 96 vols identifiés par le COCETA sur la période avril-juin 2022.

soient publiées afin de suivre la mise en place de l'ensemble de la procédure.

L'avis de l'ACNUSA sur le projet d'arrêté qui lui avait été soumis, précisait que « ces dispositions ne permettent pas de garantir aux collectivités et aux populations impactées une réelle maîtrise du nombre de mouvements nocturnes ». Le collège recommande en outre que « l'administration reprenne rapidement la rédaction du IV de l'article 1^{er} afin que des règles claires puissent entrer en application dès le début la saison aéronautique de l'été 2022 ».

SE BASANT SUR SES PROPRES RELEVÉS, LE COCETA CONFIRME QUE LA MISE EN PLACE DU COUVRE-FEU EST UN PROGRÈS SIGNIFICATIF POUR LA DIMINUTION DU TRAFIC AÉRIEN LA NUIT. EN EFFET, COMPARÉ À 2021 SUR LA MÊME PÉRIODE, 100% DES COMPAGNIES NE PROGRAMMENT PLUS LEURS VOLS ENTRE MINUIT ET 6H, COMME L'ARRÊTÉ SUR LE COUVRE-FEU L'Y OBLIGE...CE QUI EST AUSSI RASSURANT QUE PRÉVISIBLE ! POUR AUTANT, PLUS DE 5% DES VOLS NOCTURNES PERSISTENT, CE QUE NE COMMENTE PAS LE PRÉFET QUI NE SEMBLE PAS VOULOIR POUSSER L'ANALYSE PLUS LOIN :

- LA TENDANCE DU NOMBRE DE VOLS OBSERVÉS PENDANT LE COUVRE-FEU EST À LA HAUSSE : AUGMENTATION DE 50% DES VOLS OBSERVÉS PENDANT LE COUVRE-FEU, ENTRE AOUT ET JUILLET 2022 ;
- LE TRAFIC SE DENSIFIE A UN RYTHME SANS PRÉCÉDENT AVANT ET APRÈS LE COUVRE-FEU CRÉANT À TERME, DES AUTOROUTES AU-DESSUS DES 100 000 PERSONNES SURVOLÉES ENTRE 23H-MINUIT ET 6H-7H DU MATIN, WEEK-END COMPRIS !
- SI CE CHIFFRE SEMBLE PEU SIGNIFICATIF, À PÉRIODE COMPARÉE, LE NOMBRE DE DÉCOLLAGES OBSERVÉS PENDANT LE COUVRE-FEU À PROGRESSER DE PLUS DE 50% PAR RAPPORT À 2021 (38 DÉCOLLAGES CONTRE 24).

SE CONTENTER, COMME L'A FAIT LE PRÉFET EN CONFÉRENCE DE PRESSE, DE FAIRE RÉFÉRENCE À UN INDICATEUR ÉVIDENT POUR LÉGITIMER L'EFFICACITÉ D'UN ARRÊTÉ, PARAÎT À NOS YEUX UNE COMMUNICATION ASSEZ SOMMAIRE OU AU PIRE, INQUIÉTANT S'IL S'AGIT DU SEUL CRITÈRE QUI PERMETTRA D'ÉVALUER LA MESURE.

Comment faire peu de cas de l'ensemble des conséquences liées au dispositif de couvre-feu ? En se focalisant sur les « 95% de vols en moins », la Préfecture semble en effet ignorer l'augmentation de la fréquence des vols en limite du couvre-feu, et que nous avons anticipé. **OR, IL A ÉTÉ ÉTABLI QUE C'EST LA FRÉQUENCE À L'EXPOSITION AU BRUIT, ET A FORTIORI SON IMPACT SUR LE SOMMEIL, QUI A LE PLUS DE CONSÉQUENCE SUR LA SANTÉ.**

Quels sont les retours des habitants survolés du soir au matin ? Comment se projettent les compagnies aériennes qui souhaitent développer les vols depuis l'aéroport de Nantes-Atlantique ALORS qu'il a été démontré lors de ces premiers mois de reprise d'activité, que les nuisances sont réelles ? Il faudra prendre des

https://actu.fr/pays-de-la-loire/nantes_44109/aeroport-de-nantes-le-montant-des-amendes-a-depasse-le-million-d-euros-depuis-2019_52435130.html

mesures plus ambitieuses pour protéger les Nantais et les habitants du sud Loire !

LA MESURE DU COUVRE-FEU N'EST QU'UN EXEMPLE QUI MONTRE LES LIMITES DU PROJET ACTUEL. EST-IL ENCORE RAISONNABLE DE CHERCHER À IMPOSER COÛTE QUE COÛTE CE PROJET, EN PRETENDANT EN MÊME TEMPS QU'IL PEUT PERMETTRE DE DOUBLER LE TRAFIC AÉRIEN ET EN MÊME TEMPS PRÉTENDRE PROTÉGER, FAUT-IL LE RAPPELER, LES 100 000 HABITANTS SURVOLÉS ET UN SITE ENVIRONNEMENT CLASSÉ REMARQUABLE POUR SA FAUNE ET POUR SA BIODIVERSITÉ ?

L'ADOPTION DU COUVRE-FEU ÉTAIT INDISPENSABLE POUR LIMITER LES NUISANCES LIÉES À L'AUGMENTATION DU TRAFIC POST-COVID, NÉANMOINS

LE COCETA RECLAME SPECIFIQUEMENT POUR LE COUVRE-FEU ACTUEL

- Une transparence totale des chiffres et des informations liées au dispositif de couvre-feu ainsi qu'un cadre d'évaluation large et co-construit.
A cette fin
 - o Comme maintes fois réclamé, que soit publiés sous forme d'open-data les données brutes (trafic, mesures de bruit et qualité de l'air) et que l'historique des données soit également accessible
 - o Que des indicateurs de pilotage soient mis en place sur le suivi du couvre-feu (à l'instar du reporting mensuel publié par le COCETA) et sur le suivi de l'instruction des vols identifiés ne respectant pas le couvre-feu
- **Qu'un moratoire soit mis en place afin d'étendre la plage d'application du couvre-feu de 23h à 7h** afin de gommer les effets de la concentration des vols sur la période du sommeil
- **Qu'un groupe de travail soit relancé pour réécrire l'arrête du couvre-feu afin qu'il soit applicable de manière totale**, sans caractère d'exception (sauf danger immédiat)
- **Que les pénalités liées au couvre-feu soient affectées aux mesures d'aides à l'insonorisation des riverains**, en berne et dont les montants ne sont plus en rapport avec les coûts constatés, impactés par ailleurs par l'inflation.

S'AGISSANT DU PROJET ACTUEL ET DU FUTUR CONTRAT DE CONCESSION, LE COCETA RÉAFFIRME SA POSITION :

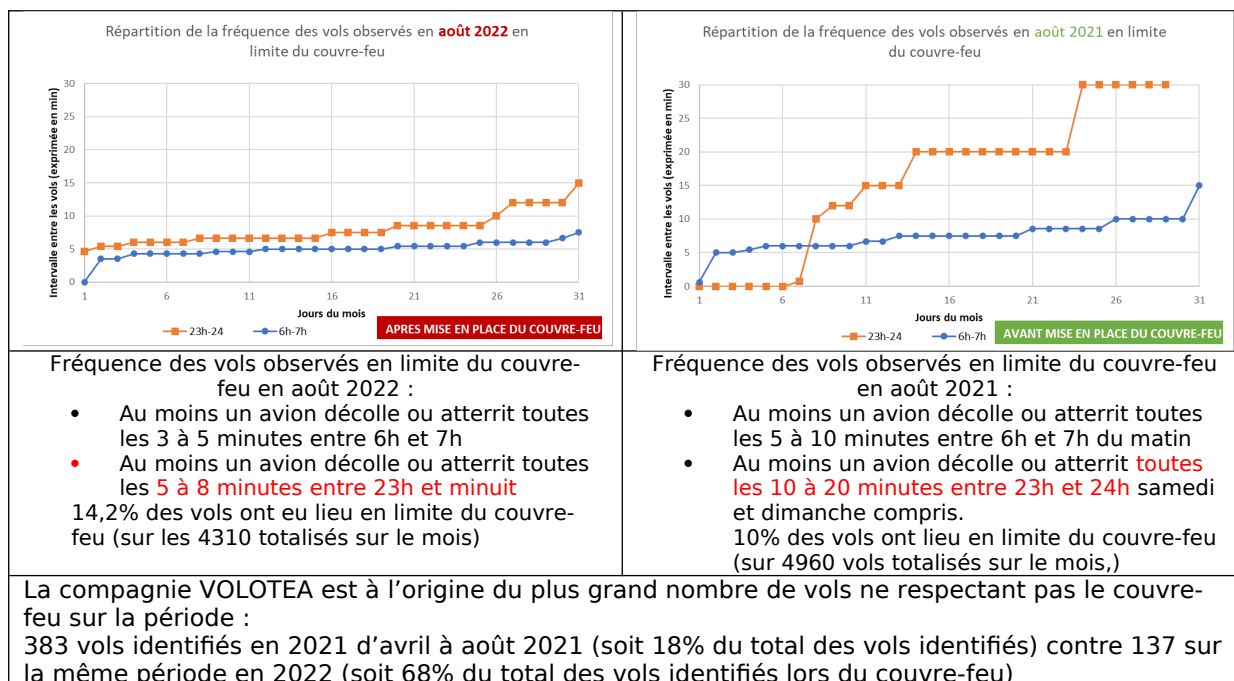
- Compte-tenu des risques identifiés, Le COCETA exige :
 - o **qu'un principe de précaution s'applique sur le projet actuel porté par l'Etat**. Nous appelons le gouvernement à surseoir à la signature précipitée d'une concession qui ancrerait Nantes et son agglomération à un aéroport dont l'objectif de trafic s'étendrait jusqu'à 15 millions de passagers par an, soit 120 000 vols (1 vol toutes les 2 minutes) ;

- **que soit abandonner tout prolongement de piste**, injustifié à ce jour en matière de gain sonore, très onéreux et portant un coup supplémentaire à la biodiversité sur le site à proximité de l'aéroport ainsi que des nuisances supplémentaires pour les habitants de Saint Aignan déjà très impactés.
- Il propose en outre :
 - qu'un groupe de travail intégrant les professionnels de l'aéronautique, les acteurs économiques, les associations et les élus soit mis en place afin de travailler sur un projet qui fasse sens sur le territoire du Grand Ouest, en rapport avec les réalités environnementales et les priorités de Santé publique ;
 - **que le cadre réglementaire soit mis à jour afin de contrôler le développement du trafic aérien actuel et protéger les citoyens exposés et l'environnement.** Il concerne de manière urgente d'une part, la mise à jour des seuils acoustiques afin de prendre en compte les recommandations des sociétés savantes ainsi que celles de l'OMS et, d'autre part, la qualité de l'air (dont PUF) ignorés à ce jour. **Le COCETA prône par ailleurs pour une extension du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) à un plan de prévention du bruit et de la dégradation de la Qualité de l'Air (PPBDQA)** afin d'encadrer les conditions applicable au développement du trafic aérien et le cadre qui s'imposera aux futures réflexions su le projet.

LES CHIFFRES RELEVÉS PAR LE COCETA

Le dispositif sur lequel s'appuie le COCETA pour ses analyses couvrent a minima 80% des vols. Il reste néanmoins une référence sérieuse afin d'observer les tendances des impacts du Couvre-Feu (CF) sur le trafic. Malgré notre insistance auprès de la DGAC et de la Préfecture, nous ne pouvons pas encore à ce jour accéder à l'historique des données de trafic enregistré par l'aéroport. Faute de pouvoir croiser les analyses, à partir des même données, le traitement des indicateurs publiés par le COCETA est sujet à caution.

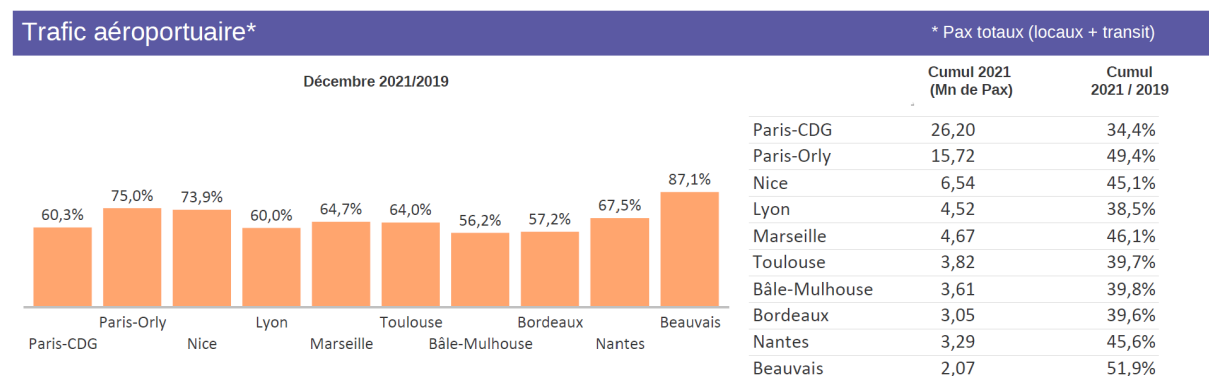
<p style="text-align: center;">Historique de la progression des vols identifiés pendant le couvre-feu NA (2022)</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>nb de vols total sur la période du couvre-feu</th> <th>dont décollage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>avril</td> <td>39</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>mai</td> <td>31</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Juin</td> <td>23</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Juillet</td> <td>43</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Août</td> <td>63</td> <td>9</td> </tr> </tbody> </table> <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">*Hors hélicoptère SAMU (3 vols)</p>	Mois	nb de vols total sur la période du couvre-feu	dont décollage	avril	39	3	mai	31	7	Juin	23	10	Juillet	43	10	Août	63	9	<p style="text-align: center;">Historique de la progression des vols identifiés pendant la période de couvre-feu en 2021</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>Nb total de vol de minuit à 6h</th> <th>Nb de décollage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avril</td> <td>603</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Mai</td> <td>205</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Juin</td> <td>397</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Juillet</td> <td>247</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Août</td> <td>618</td> <td>9</td> </tr> </tbody> </table>	Mois	Nb total de vol de minuit à 6h	Nb de décollage	Avril	603	1	Mai	205	2	Juin	397	2	Juillet	247	10	Août	618	9
Mois	nb de vols total sur la période du couvre-feu	dont décollage																																			
avril	39	3																																			
mai	31	7																																			
Juin	23	10																																			
Juillet	43	10																																			
Août	63	9																																			
Mois	Nb total de vol de minuit à 6h	Nb de décollage																																			
Avril	603	1																																			
Mai	205	2																																			
Juin	397	2																																			
Juillet	247	10																																			
Août	618	9																																			
<p>Période du couvre-feu (8 avril - 31 août 2022) Sur les 20 901 vols comptabilisés sur la période, 201 vols n'ont pas respecté le couvre-feu* Soit une baisse constatée de 90% comparable au résultat annoncé par la Prefecture.</p>	<p>Période avril - 31 août 2021 Sur les 13 811 vols comptabilisés sur la période, 2070 vols ont été identifiés entre minuit et 6h du matin*</p>																																				



*Source de données COCETA – NTE-SKYVIEW couvrant 80% de la flotte - Le traitement des données est sujet à caution.

Le COCETA a constaté une augmentation importante des infractions au couvre-feu cet été. Le mois d'août a connu 50% de vols supplémentaires n'ayant pas respecté les horaires imposés par le couvre-feu de l'aéroport de Nantes-Atlantique⁴. Il était en effet prévisible qu'en augmentant le trafic, la mise en place d'un couvre-feu aussi permissif allait entraîner mécaniquement de tels débordements. De quoi s'interroger sur l'avenir d'un aéroport dont le trafic devra doubler dans quelques années si on laisse faire.

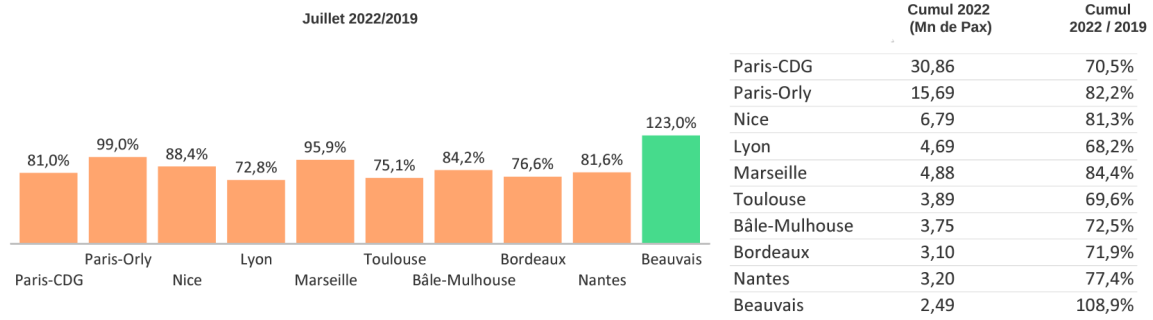
ANNEXE - EVOLUTION DU TRAFIC AERIEN (références publiques)



463 vols en août 2022, contre 42 en juillet.

Trafic aéroportuaire*

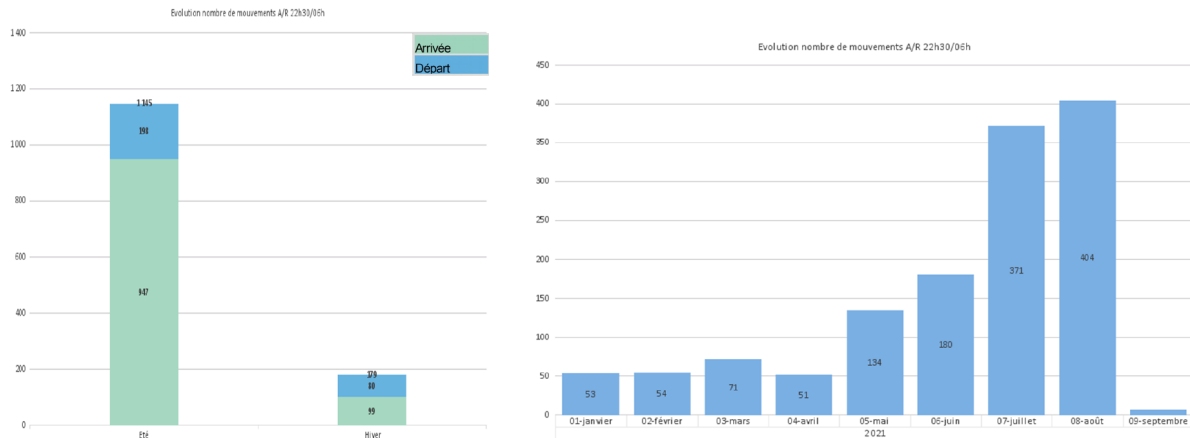
* Pax totaux (locaux + transit)



Source : tendanciel⁵

Pax : Nb de passagers

Bilan à fin août 2021 - Répartition des vols de nuit par mois



Présentation issue de la CCE

⁵ <https://www.ecologie.gouv.fr/statistiques-du-traffic-aerien>